



% Honoraires a la charge de l'acquéreur calculés sur le prix net vendeur.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 59 999€	Forfait 4 800€ TTC
De 60 000€ à 300 000€	6% TTC
Au-delà de 300 000€	5% TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%
Applicables sur appartement, maison, villa, local commercial, mur, fond de commerce et terrain.

Il est mentionné que les tarifs indiqués ci-dessus, conformément à l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 sur l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'inter cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les montants spécifiés dans le barème présenté. Ces tarifs s'appliquent aux ventes immobilières, à l'exclusion des biens immobiliers d'entreprise, des commerces et des droits au bail. Le barème ne couvre pas les ventes en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) et VIR (Vente d'immeuble à Rénover). En cas de commercialisation d'un bien neuf, le barème d'honoraires est établi pour chaque programme.

Il est souligné qu'aucune commission ne sera exigée avant la signature de l'Acte Authentique chez le notaire (sans compte séquestre).

